



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE  
L'ISLE-ADAM

VILLE DE L'ISLE-ADAM

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**Séance du : Vendredi 12 décembre 2025**

**CONVOCATION**

Date : 5 décembre 2025

Affichée le : 5 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi douze décembre à dix-neuf heures quarante-cinq, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

## Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 29

Votants : 33

Pouvoirs : 3

Absent : 1

**Etaient présents :** Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – Mme Claudine MORVAN LE BRECH – M. Joël MOREAU – Mme Agnès TELLIER – M. Bruno DION – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Jean-Dominique GILLIS – M. Alphonse PAGNON – Mme Sylvie BRIÈRE – Mme Carole BOULANGER – M. Gérard BRUNEL – Mme Annie PARAGE – Mme Nathalie GEORGE-GOURET – M. Thierry MALHERBE – Mme Gaëlle DEMARS – Mme Virginie GRANTE – Mme Cécile PIGNOL – M. Michel GINOUX – Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC – M. Rodolphe MIET – M. Julien DOLFI – Mme Sophie GUILHAUME – Mme Carine PELEGREN – M. Edwin LEGRIS – Mme Claudine MULLER.

**Absents représentés**

M. François DELAIS ..... Pouvoir à Mme Julita SALBERT

M. Loïc LEBALLEUR ..... Pouvoir à M. Joël MOREAU

Mme Sophie ALEXANDRE ..... Pouvoir à Mme Claudine MORVAN LE BRECH

**Absent**

M. François RAMPON

**Secrétaire de séance :** Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2025-12-10

**OBJET : CONTRAT DE MISE À DISPOSITION ENTRE L'ESAT APAJH "LES ATELIERS GEORGES LAPIERRE",  
ET LA VILLE DE L'ISLE-ADAM.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code Général de la Fonction Publique.

Vu le Code de l'Action sociale et des familles, et notamment son article R.344-16.

Vu la délibération n°2023-12-11 du 15 décembre 2023 portant contrat de mise à disposition entre la Fédération APAJH, en tant qu'ESAT APAJH « Les ateliers Georges LAPIERRE » et la Ville de L'ISLE-ADAM.

Vu le projet de contrat de mise à disposition annexé prévoyant une durée hebdomadaire de travail du travailleur reconnu handicapé à 35h du 2 janvier 2026 au 31 décembre 2026 inclus avec possibilité de reconduction.

Considérant l'intérêt de ce contrat de mise à disposition à caractère social visant à favoriser l'épanouissement personnel et professionnel du travailleur et développer sa capacité d'emploi.

Considérant que la mise à disposition est facturée directement par l'ESAT à la Ville selon les modalités de facturation prévues au contrat, soit 1945€ mensuel comprenant 1035€ en rémunération basée sur le SMIC reversée au travailleur reconnu handicapé, 405€ de charges (39.15%) et 505€ de frais d'accompagnement médico-social assuré par l'établissement.

Après avis du Comité Social Territorial du 26 novembre 2025.

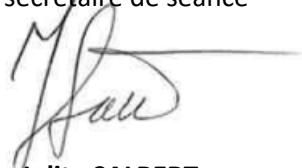
Après avis de la Commission des Finances en date du 2 décembre 2025.  
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **accepte** le contrat de mise à disposition d'un travailleur reconnu handicapé de l'ESAT APAJH « les ateliers Georges Lapierre » au sein de la Ville à raison de 35 heures hebdomadaires du 2 janvier 2026 au 31 décembre 2026 inclus.
- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de mise à disposition d'un travailleur reconnu handicapé de l'ESAT au sein de la Ville et tout acte ou document en découlant ou se rapportant à la présente délibération.
- **impute** les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du contrat au budget de l'exercice correspondant.

Pour extrait certifié conforme,



Le secrétaire de séance  
  
Julita SALBERT